



Flash Info



Commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole Novembre 2014

..informer ..communiquer ..informer ..communiquer..

Le mot du Maire :

Comment faire connaître le déroulement d'un évènement, l'avancement d'une réflexion ou encore l'amélioration d'un service autrement qu'aux seuls publics présents, participants de droit au débat ou aux utilisateurs immédiats ? En informant ou en communiquant ? S'il est nécessaire de faire la différence c'est que l'objectif atteint par ces deux attitudes n'est absolument pas le même.

A longueur de journée vous pouvez être informé du déroulement du dernier fait divers ou évènement géopolitique majeur en suivant les médias. A l'échelle de notre village vous trouverez ce lien au travers du site internet de la Mairie très régulièrement mis à jour et de nos Flashs Infos, vous lisez actuellement le n°5... et oui déjà !

Mais à ce stade, il convient de retenir que ces médias ont pour but de vous informer que ce soit par anticipation, date d'une manifestation à venir, ou à posteriori par le compte-rendu d'une réunion qui s'est tenue.

Alors... Communiquons !

Rencontrons nous, échangeons et partageons toute cette passion pour notre village

Lorsque Dominique Wolton écrit « Les êtres humains souhaitent communiquer pour trois raisons. Partager. Convaincre. Séduire. Et très souvent pour les trois simultanément. » Il distingue la notion d'informer de celle de communiquer par le contact, l'échange et le lien social.

Modestement j'ai souhaité mettre en place cette gouvernance en proposant des Conseils Municipaux qui sont de vrais lieux de démocratie où la parole est donnée à chacun avec le temps du débat associé. Je vous engage à venir partager les prochaines séances. De plus les évènements comme la Commémoration du 11 novembre ou plus légèrement l'arrivée du Beaujolais Nouveau ont été de réels moments intenses et riches de culture et de fraternité.

Venez Communiquer !

Christophe BAGUET



Informations détaillées bientôt dans vos boîtes à lettres

6 décembre 2014 : Soirée des Collégiens.

12 décembre 2014 : date limite d'inscription aux commissions collégiens et lycéens

13 décembre 2014 : Repas des séniors avec Animation (suivant conditions, se reporter à l'invitation)

15 décembre 2014 : Conseil communautaire, séance publique, à 18h salle communale à Saint-Sauveur-Sur- Ecole.

Du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 : Opérations de collecte du recensement de la population



VOIRIE – TRAVAUX

Une première réunion de la commission a permis de lister les aménagements à entrevoir.

Une seconde a consisté à proposer au conseil municipal, qui l'a acceptée, une **phase d'essai** de mise en sécurité du CD24 entre la rue de l'Eglise et la rue des Grandes Haies avec création de quelques places de stationnement et sans aucun panneau sur poteau supplémentaire.

Le compte rendu de ces réunions figure sur le site internet de la commune.

En ce qui concerne les aménagements mis à l'essai, ils ont fait l'objet de nombreuses réunions techniques avec les entreprises et l'ART (Agence Routière Territoriale), laquelle délivre les accords nécessaires à l'octroi des subventions, sous respect des prescriptions du CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques).

La commission et le conseil municipal sont conscients qu'aucune solution ne peut remplir tous les critères souhaités. Il sera donc engagé un réel débat autour du ressenti des riverains et utilisateurs de cette phase d'essai qui, si tout se passe comme prévu, devrait débuter dans le premier semestre 2015.

A la suite de ces aménagements, qui pourront être réversibles, seront projetés des aménagements définitifs pour les autres rues et particulièrement pour la rue d'Ételles, la rue de la Terre aux Moines, la rue des Grandes Haies.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement du CD 50 initiés par le département sur la portion

de sa responsabilité, c'est à dire entre BRINVILLE et SAINT-SAUVEUR, seule la première phase est exécutée, nous sommes en attente de la

- Phase 2 : mise en couleur de l'îlot central, et remplacement de tous les panneaux d'entrée et sortie de l'agglomération.
- Phase 3 : plantations dans les accotements.



MOULIN

L'audit du projet Moulin est terminé. Basé sur les pièces écrites du dossier, il relate de manière exhaustive l'évolution du projet, de sa conception à aujourd'hui. Il sera présenté à la commission Moulin début décembre.

L'aménagement du Moulin ne peut pas se dissocier de l'aménagement de la rivière Ecole.

En effet pour la **n^{ième}** fois en 7 mois le site a été inondé.

L'arrêt des travaux de VRD et de construction dans la cour des granges était, sans conteste, la décision raisonnable à prendre, nous l'avons prise !

A l'initiative des élus, de nombreuses expertises ont eu lieu durant ces derniers mois, tant techniques que financières. Elles ont réuni les services d'architectures du PNR, les services du SIARE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole), l'agence de l'Eau du département, l'association des moulins d'Ile de France.

Si le diagnostic est désormais établi, les remèdes ne peuvent pas être apportés sans l'aval des autorités départementales. Tous les travaux sur la rivière ou son canal de décharge doivent faire

l'objet de demandes écrites. Elles sont en cours.

Les projets concernant le devenir du moulin ne pourront se faire qu'après règlement du problème de l'eau sur le site.



FINANCES

La commission a d'ores et déjà planché lors de sa première réunion sur les postes de dépenses (contrats de services, électricité, carburants et autres).

Les élus ont engagé des démarches de renégociation des prêts. Sur ce sujet les premiers retours ne sont pas bons ! Alors que **les taux sont aujourd'hui historiquement bas (entre 2 et 2.5%)**, il semblerait que comme beaucoup de collectivités, la commune se soit fait piéger, lors de la signature des emprunts de 2000 à 2007, par des clauses abusives de pénalités en cas de renégociation. DEXIA banque aujourd'hui en faillite et reprise par SFIL a financé 5 de nos opérations (toujours en cours de remboursement) à des taux compris entre 4.79 et 6.35%.

Malgré tout, nous continuons avec acharnement nos démarches. À suivre...

Nos représentants participent assidument aux réunions « finances » du PAYS DE BIÈRE, duquel dépendent les attributions compensatoires. Nous travaillons actuellement à ce que la mutualisation des ressources de la communauté de communes aboutisse à une répartition équitable de ces attributions compensatoires.



PERMIS DE CONSTRUIRE et URBANISME

A ce jour, ont été traités depuis le début du mandat :

- 10 Permis de Construire
- 32 Déclarations Préalables
- 20 Certificats d'Urbanisme

La commission se réunit tous les trimestres ou ponctuellement en cas de litige épineux.

Les informations sont échangées entre les membres de la commission par courriels. Chacun peut donc s'exprimer sur la réponse à apporter en fonction des règles d'urbanisme et du POS (Plan d'Occupation du Sol)

Il est à noter que parfois, des demandes de projets peuvent paraître inesthétiques ou inhabituelles; **dans la mesure où les règles énoncées au POS sont respectées ces demandes ne peuvent pas être rejetées.**



Les contrats d'affermage

La commune a confié en 1996 à la Société des Eaux de Melun, devenue VEOLIA et dénommée « le FERMIER » la gestion par affermage de son service de distribution publique d'eau potable.

En 2000, c'est la gestion par affermage de son service d'assainissement collectif que la commune confiait à cette même société dénommée pour ce service « le Délégataire ».

Ces contrats d'affermage d'une durée de 15 ans ont été prolongés jusqu'en 2016:

- pour l'eau potable par un avenant signé en 2010 afin d'y intégrer les travaux de remplacements des branchements en plomb
- pour les réseaux d'assainissement par un avenant signé cette année afin de faire coïncider les échéances des 2 contrats.

Si, pour l'avenant concernant l'assainissement il n'y a pas d'incidence financière en revanche l'avenant concernant les branchements en plomb s'avère piégeant.

On se rend compte par exemple que les travaux des branchements en plomb ont été financés par un emprunt contracté auprès de VEOLIA au taux de 5.5% sur 20ans. Ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le tarif de l'eau en intégrant les frais financiers correspondants et donc de « ne pas prendre un nouvel emprunt communal qui aurait réduit les capacités d'endettement de la commune » (Cf. C.R. 17 mai 2010).

Or cette augmentation a été calculée en utilisant une consommation inférieure de 27% à la consommation réelle et appliquée sur chaque m³ consommé. Il en résulte une surestimation du prix de l'eau.

Mais, ceci passe inaperçu sur la facture d'eau des Saint-Salvatoriens (quelques dizaines d'Euros annuellement).

L'inconvénient majeur est que ce calcul est engageant non seulement pour l'usager (ad vitam aeternam) mais surtout pour la commune. En effet **si la commune ne renouvelle pas le contrat avec ce même Fermier, le capital restant dû de l'emprunt contracté sera à rembourser en juillet 2016.**

Ce remboursement s'élèvera à 186985€, alors que les travaux

engagés en 2010 se sont montés à 220160€

A l'évidence le renouvellement du contrat a « **parfaitement** » été préparé par VEOLIA puisque la menace du remboursement de cet emprunt va nous mettre **dans une position défavorable pour la négociation du prochain contrat.**

De plus Veolia nous prépare déjà à **une augmentation du prix de l'eau**, « nous perdons de l'argent » disent-ils !

Après ces constatations, la commune et les commissions adéquates ont un an pour négocier. Faudra-t-il réfléchir à une régie communale ? Ceci est très rare pour les petites communes !

Qu'en pense la communauté de communes du PAYS de Bière ?

La question mérite d'être posée !



Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Cette commission obligatoire est spécifique, elle est en attente de la désignation par la préfecture de 6 titulaires parmi les 12 candidats présentés (critères inconnus). Cette commission se réunit une fois par an, en général en février.

Elle dresse, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants et participe à l'évaluation des propriétés bâties.

Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties, elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Jeunesse

Après une campagne électorale remarquable dans le préau, les élections du CONSEIL MUNICIPAL JEUNES se sont déroulées le 28 novembre 2014



Les élus(es) sont :

- CM2** AISSANI Elias
PERREARD-MAZURE Chloé
GUITTON Alisée
- CM1** HAVARD Nathan
CAZIN Valentine
FOUCAULT-REMY Elyne
- CE2** MILLOUR Ilan
BACH Clara
BRY Mathis

La remise officielle des écharpes qui marquera le début d'un mandat de deux ans se déroulera début décembre, en présence des élus, parents et bénévoles.



La parole sera donnée aux collégiens et lycéens au travers de 2 commissions qui seront mises en place le 12 décembre 2014.

Les jeunes, intéressés par ces commissions et qui n'auraient pas reçu leur demande de candidature par courrier peuvent se la procurer en mairie.

Rappel : Soirée COLLEGIENS
le 6 décembre 2014

Une occasion de vous retrouver entre copains, danse et grignotage au menu.



ATELIER MEMOIRE

La première session se termine le 3 décembre et la seconde commence le 10.

Trente personnes du village ne devraient plus oublier ni les noms, ni les dates !



Les nouvelles dispositions pour le **repas des séniors** ont été guidées par une réflexion au sein du bureau du CCAS (Centre Communal d'Aide Sociale).

En raison des restrictions budgétaires, les membres du bureau, à l'unanimité moins une voix, ont pensé raisonnable de donner le choix entre le repas et le cadeau.

Les personnes de plus de 65 ans ont été invitées au repas animé du 13 décembre 2014 moyennant 30€, coût après participation de la commune.

Pour les personnes de plus de 70 ans, le repas ou un cadeau est offert.

Le repas étant une occasion conviviale de se retrouver. Nous rappelons que les membres du CCAS restent à la disposition de tous en cas de besoin.

Vous aimez le

aller seul (e).

cinéma mais

ne désirez pas y aller seul (e).

Dans le cadre des animations du CCAS, des sorties (payantes) à la Cartonnerie vont être organisées le jeudi après-midi environ une fois par mois.

La première a permis de voir le film « Samba », nous l'avons prolongée par un goûter chez Flunch, après-midi appréciée par tous.

Le seul problème pour l'organisation est que la programmation des films n'étant connue que le mardi soir, il est difficile de prévoir à l'avance.

Si vous avez des idées de sorties, n'hésitez pas à les faire connaître par téléphone :

mairie : 0160661136

Françoise Marquet 0641997531

par mail :

mairie-stsauveur-sur-ecole@wanadoo.fr

ou

francoisemarquet@hotmail.fr



Festivités

Les cinq membres de la Commission, trois élues et deux administrées, se sont réunies sous la houlette de Caroline Bordat, adjointe.

Une première fois pour faire connaissance et proposer des projets de « fêtes » pour le village. Une seconde fois pour organiser la soirée Beaujolais Nouveau. D'autres initiatives sont prévues pour les trimestres à venir.

Nous apprécierons votre participation.



Accueil des nouveaux habitants

C'est dans un très beau décor végétal, agencé généreusement par les Nouvelles Pépinières du Gâtinais, que les Saint-Salvatoriennes et Saint-Salvatoriens ont dégusté le Beaujolais nouveau.



Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants, il leur a remis le livret du village, découverte et infos pratiques, la plaquette de l'Animation et un dossier du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

La soirée s'est poursuivie avec un buffet campagnard, les habitants ont pu se retrouver autour des tables de bar et de tonneaux pour continuer d'apprécier le vin en essayant d'y retrouver un goût de banane ou de fruits rouges selon les palais.



Un quizz sur le village et le Beaujolais a donné lieu à quelques réponses plus ou moins farfelues quant aux noms des 2 cloches de l'église !

ETAT CIVIL :

Naissances

le 13/11/14 Joanna Lucie Giulia PINEL

le 15/11/14 Lilou Rose ZOZIME

Décès

le 18/11/14 Reine VELIN épouse JACQUES
Maman de Sylvette CAYET



Dix commissions travaillent à la préparation des projets qui seront sélectionnés par le Bureau et soumis au vote du conseil communautaire. Saint-Sauveur est représenté dans chacune des commissions et participe activement à leur travail. Les réunions sont périodiques et alimentent le travail du Bureau qui se réunit mensuellement.

Thèmes abordés en commission

- **Commission finance** : travail sur les critères de répartition des attributions compensatoires ; analyse des possibilités de financement des projets proposés par les autres commissions
- **Commission communication** qui se réunit toutes les 6 semaines: identification des thèmes à aborder et préparation du journal de la communauté de commune, évolution du site internet
- **Commission Solidarité** qui se réunit deux à trois fois par an et met en place des actions :
 - Pour les seniors :
 - les rendez-vous convivialité : le repas dansant en février, la sortie découverte en automne (ex Sens, Sancerre, Reims.....), les voyages d'été avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances)
 - les ateliers « Equilibre et Psychomotricité ».
 - Les services : Téléassistance77 (un partenariat avec Europ Assistance, disponible 24h/24 pour l'assistance en cas de chute, de malaise, ou d'incident), Transport Shop' bus (qui permet d'aller au marché et au centre commercial), aides à domicile subventionnées par l'Intercommunalité APMAD (service de soins infirmiers à domicile 0160658150), SIAMPADH (aide aux repas, aide au ménage, promenades, livraison de repas.. 0164243236), Fondation Hospitalière Sainte Marie (aide à domicile, auxiliaire de vie..... 0164144242)
 - - Pour la petite enfance (relais assistance maternelle) RAM qui rend service aux parents dans leurs démarches administratives, aux assistantes maternelles dans leurs procédures d'agrément, leur formation , documentation., aux enfants pour un début de sociabilisations et préparer l'entrée à l'école maternelle. Le RAM basé à Cély-en-Bière est itinérant et propose des ateliers à Arbonne, Perthes-en-Gâtinais et Saint-Sauveur-sur-Ecole, Chailly-en-Bière (Responsable Yannick 0643625904)
- **Commission Enfance/Jeunesse**, qui se réunit tous les deux mois avec les sujets suivants :
 - Bilan et perspective de l'accueil de loisirs 6-12ans et de l'accueil ados 12-17ans
 - Bilan des mini-séjours et camp ados
 - Démarrage du nouveau fonctionnement de l'accueil de loisirs dû à la mise en place des rythmes scolaires.
 - Analyse du projet d'agrandissement de l'accueil et des solutions alternatives
 - Analyse sur le projet de gymnase. Etude de la création d'un nouveau gymnase sur l'intercommunalité.
- **Commission Périscolaire**:
 - Bilan des nouveaux rythmes scolaires mis en place sur les différentes communes.

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

Ouverture au public nouveaux horaires

Le matin

Lundi, mardi, mercredi, jeudi,
vendredi et samedi : 9h15 à 12h00

L'après-midi

Mardi, jeudi : 16h30 à 18h30

Tel : 01 60 66 11 36



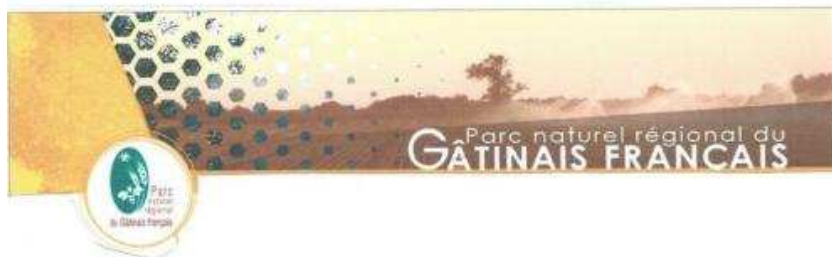
Avec votre
smartphone,
accédez
directement au
site de la Mairie

Attention aux impoteurs

Comme l'an dernier, les agents de
collecte des déchets de la société
Kutler ont interdiction formelle de
passer au domicile des administrés
pour les étrennes de cette année.

Vous n'aimez pas LA PUB

Vous trouverez en Mairie des petits
sticks à apposer sur votre boîte à
lettres



PNR

Les objectifs du parc

Le Parc a pour objectifs de sauvegarder au bénéfice de tous, un secteur rural de grande qualité au sud de l'Ile-de-France, de préserver, de mettre en valeur et de faire connaître un patrimoine naturel, culturel et historique, de favoriser un développement économique et social respectueux de l'environnement, de favoriser un tourisme raisonné, de contribuer à l'aménagement de ce territoire et de réaliser des actions expérimentales et exemplaires dans ces domaines.

Fonctionnement

Le PNR fonctionne avec :

- des commissions de travail : elles sont au nombre de 9 (agriculture-sylviculture, développement local, environnement, paysage, tourisme, énergie, patrimoine, éducation au territoire et communication). Elles se réunissent au moins une fois par trimestre afin d'étudier les dossiers qui seront présentés au Bureau syndical : demandes de subventions, préparation de cahier des charges, mise en place de nouvelles actions, définition de conventions...
- un bureau syndical qui se réunit trimestriellement préalablement au Comité syndical afin de préparer les décisions qui seront votées. Il travaille à partir des comptes rendus des Commissions
- un comité syndical qui se réunit trimestriellement pour valider les orientations budgétaires, les programmes d'actions et leur mise en œuvre.

Notre action au sein du parc

Nous participons activement aux différentes instances du parc : commissions (nous sommes rapporteurs dans les commissions éducation au territoire et développement local), au bureau syndical (où nous sommes vice-président et membre) et au conseil syndical (où nous représentons la commune et l'intercommunalité)

Nous avons engagés des **actions pour la commune** :

- Inventaire du patrimoine bâti qui a commencé en juillet et qui se terminera en décembre. La présentation aux habitants de **Saint-Sauveur-sur-Ecole** aura lieu en janvier
- Préparation d'un dossier pour la réfection de la toiture du lavoir de Brinville
- Participation à la sensibilisation pour la préparation des plans locaux d'urbanisme
- Réunion avec M KOKOT, Animateur du bassin versant de la rivière Ecole et les responsables du SIARE sur la gestion de l'eau : inondation de la rivière école et du site du moulin
- Réunion avec l'architecte du Parc afin de dresser un bilan de l'état des constructions sur le site du moulin

ASSAINISSEMENT et STATION

Nous avançons lentement mais sûrement !

I. Le constat est clairement établi

Il est désormais avéré que plusieurs types d'apports parasites causent de sévères dysfonctionnements à notre station d'épuration. La surcharge hydraulique produite par ces apports a ainsi pour effet de :

- diluer les effluents.
- baisser les rendements d'épuration.
- majorer les coûts d'exploitation.
- polluer le milieu naturel par surverse en temps de pluie.



Sans ces apports parasites notre station est suffisamment dimensionnée et peut fonctionner normalement.

II. Le partage des responsabilités sera prochainement précisé

On soulignera tout d'abord que les apports parasites qui relèvent de la responsabilité de la collectivité sont les moins nombreux et parfaitement identifiés. Ils feront l'objet de réparations à l'aide du budget communal.

En revanche, **les apports parasites qui relèvent de la responsabilité des particuliers (personnes physiques ou morales) sont nombreux.** A cet égard, en coordination avec le délégataire en charge de l'exploitation du réseau d'assainissement, nous complétons actuellement notre fichier des contrevenants.

Vous trouverez-ci-dessous un tableau récapitulatif.



Dénomination	Origine	Cause	Investigations	Responsabilité
Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)	Captages d'eaux souterraines	Canalisations d'eaux usées détériorées	Passage caméra	Collectivité
Eaux Claires Météoriques (ECM)	Précipitations	Canalisations d'eaux usées détériorées	Passage caméra	Collectivité
Eaux Claires Météoriques (ECM)	Précipitations	Branchements illégaux d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées	Visites et essais à la fumée	Particuliers

Pour mémoire, le POS interdit formellement tout raccordement ou déversement des eaux pluviales au réseau public des eaux usées.

III. Si nécessaire, des mesures coercitives seront décidées

Si les particuliers refusent de se conformer aux obligations qui pèsent légalement sur eux, le recours à des mesures coercitives s'imposera de lui-même. En effet le comportement de quelques-uns ne saurait mettre en cause le fonctionnement d'un ouvrage public qui bénéficie à l'ensemble des habitants de Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Pour faire face à une telle situation, le conseil municipal étudie donc avec soin la panoplie des mesures coercitives qui s'offre à lui. Si la sécurisation juridique de ces diverses mesures est en voie d'achèvement, certaines d'entre elles peuvent d'ores et déjà être évoquées :

- **Des mesures administratives** (article L. 1331 du code de la santé publique).



Tant que le propriétaire ne se sera pas conformé aux obligations de raccordement tels que définies dans le plan d'occupation des sols (POS) ou **en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions d'agents de contrôle** (cela comprend la non réponse aux lettres recommandées), le doublement de la redevance d'assainissement sera appliqué.

- **Des mesures pénales** pour les réfractaires qui refuseraient de se mettre en conformité avec les dispositions du POS (et donc aux règles d'urbanisme légalement applicables) ou qui, par leur manquement, participeraient à un délit de pollution.
- Parallèlement aux mesures envisagées aux points précédents, le conseil municipal contactera prochainement les services préfectoraux en charge de la police spéciale de l'eau afin de renforcer ces **leviers incitatifs**.



COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DU DEBUT DE LA GUERRE 1914-1918

Beaucoup d'émotion pour l'hommage rendu aux soldats morts pour la France, cent ans après le début de la grande guerre 1914-1918.

Les cérémonies officielles qui se sont déroulées, dès 9h30 ce 11 novembre 2014, successivement dans les communes de BOISSISE LE ROI, PONTIERRY et PRINGY se sont terminées par une **cérémonie émouvante à 11h45 au monument aux morts de SAINT-SALVEUR-SUR-ECOLE** en présence d'une centaine de personnes dont de nombreux Saint-Salvatoriens.

Le comité d'entente des anciens combattants et les pompiers de PONTIERRY ont assuré le protocole.



Les élèves de CM2, encadrés par leur professeur des écoles, ont déposé un petit drapeau tricolore sur un coussin à l'annonce du nom de chaque jeune SAINT-SALVATORIEN mort pour la France.

Un habitant de la commune M. Jean Caillou paré d'un uniforme conforme à celui du pilote F. BATTESTI compagnon de Guynemer dans l'escadrille des cigognes, présentait fièrement une moto TERROT de 1918.



Après la Marseillaise donnée grâce à l'école de musique de PRINGY et le traditionnel dépôt de gerbe, M. MARSON, conseiller municipal délégué aux anciens combattants, a procédé à la lecture du discours du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, Kader ARIF. M. le Maire Christophe BAGUET a terminé la cérémonie officielle par un discours qui retraçait les origines de la guerre et par la lecture de la lettre d'un poilu.

Un vin d'honneur a été servi dans la salle communale habillée pour l'occasion de journaux d'époque, d'une carte du front et de drapeaux. Un film sur la grande guerre projeté sur grand écran a complété nos connaissances sur cette terrible période de notre histoire.

Remerciements à tous et particulièrement à Serge MARSON, organisateur de cette cérémonie commémorative, sans oublier Stéphane TZRINSKI pour les magnifiques aménagements du monument aux morts et des abords de la mairie ainsi que Laurent ROBIN pour son aide aux décors.

